



STRATÉGIE DE L'OIM EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LA MIGRATION:

Éclairer les politiques et les mesures relatives
à la migration, à la mobilité et aux déplacements
2020 – 2025

CONTEXTE

Des données de qualité, accessibles, ventilées, fiables et actuelles sont essentielles pour éclairer les politiques et les interventions et informer l'opinion publique. L'importance des données est largement admise et soulignée dans de nombreux cadres internationaux, et leur nécessité est criante en temps de crise, comme l'a une fois encore montré la pandémie de COVID-19. Dans l'environnement complexe et en mutation rapide dans lequel nous vivons aujourd'hui, il est fondamental d'exploiter le potentiel qu'offrent les données aux fins de l'élaboration de politiques et de prises de décisions avisées.

CONTEXTE

L'OIM est particulièrement bien placée pour mobiliser la communauté internationale afin de libérer le potentiel qu'offrent les données pour obtenir des résultats plus solides en matière de gouvernance des migrations et des retombées positives pour les migrants et les sociétés. À cette fin, elle a élaboré une stratégie d'ensemble – la Stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration – pour définir, cibler et développer son action résolue dans le domaine des données. La Stratégie vise à tirer profit des principaux atouts de l'OIM, à savoir une large présence dans le monde ; une compréhension approfondie des mouvements de personnes à l'échelle mondiale ; une relation de confiance avec ses États Membres et un contact direct avec un large éventail de bénéficiaires ; et son mandat au sein du système des Nations Unies, notamment en sa qualité de Coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

La Stratégie en matière de données sur la migration s'inscrit dans une planification stratégique plus large de l'Organisation : elle a été conçue dans le cadre de la Vision stratégique de l'OIM et revêt une importance fondamentale pour la mise en oeuvre de celle-ci. Elle est aussi conforme à la stratégie du Secrétaire général en matière de données, qui vise à promouvoir les atouts individuels et collectifs des entités du système des Nations Unies.

Le champ d'application de la Stratégie recouvre toutes les données qui rendent compte de la grande complexité des mouvements de personnes actuels. Elle s'appuie sur la Constitution de l'OIM, la Charte des Nations Unies et d'autres accords et cadres internationaux auxquels souscrit l'OIM, notamment des engagements en faveur de la protection des données et d'approches éthiques et responsables en matière de données d'un bout à l'autre de leur cycle de vie. Par ailleurs, étant donné que la migration est une question transversale qui transcende les frontières, les partenariats entre toutes les parties prenantes et tous les secteurs de gouvernance occupent une place centrale dans la Stratégie.

VISION EN MATIÈRE DE DONNÉES

Un objectif clé de l'OIM consiste à améliorer la base d'éléments factuels aux fins d'une bonne gouvernance des migrations à l'appui du développement durable, d'interventions humanitaires efficaces et de sociétés pacifiques, et à contribuer à la mise en oeuvre et au suivi des interventions menées par les parties prenantes compétentes à l'appui des cadres internationaux pertinents, ainsi qu'à la communication d'informations sur ces interventions. La Stratégie en matière de données sur la migration trace une voie qui doit permettre à l'OIM d'atteindre ce but. Trois objectifs stratégiques devant guider l'action de l'OIM en matière de données y sont énoncés, à savoir :

- 1 Renforcer la base d'éléments factuels mondiale sur la migration ;
- 2 Développer les capacités des États et d'autres partenaires pertinents à renforcer la base d'éléments factuels sur la migration à l'échelle nationale, régionale et mondiale ;
- 3 Faire en sorte que les programmes, les opérations, les orientations politiques et la communication de l'OIM et du système des Nations Unies dans son ensemble soient davantage fondés sur des éléments factuels.

Bien que privilégiant chacun un aspect différent, ces trois objectifs sont complémentaires ; ensemble, ils proposent une vision pour les activités de l'OIM dans le domaine des données sur la migration.

ACTION EN MATIÈRE DE DONNÉES

La Stratégie en matière de données sur la migration énonce pour chaque objectif plusieurs prestations, auxquelles s'ajoutent des prestations pour l'ensemble des trois objectifs, qui relient étroitement ces derniers et contribuent à la cohérence de l'action menée dans le cadre d'approches responsables et fondées sur des principes en ce qui concerne les données, la coopération et l'innovation. En outre, une liste indicative d'interventions est proposée, qui énonce des mesures à l'appui de la mise en oeuvre de la stratégie. Dans la mesure du possible, ces interventions s'appuieront sur des partenariats existants et sur des activités déjà entreprises par l'OIM. Selon qu'il convient, ces efforts seront déployés dans le contexte du Réseau des Nations Unies sur les migrations, de concert avec des initiatives plus vastes des Nations Unies en matière de données et d'autres efforts interorganisations, y compris dans le domaine humanitaire. Le Directeur général considère que la mise en oeuvre de la Stratégie est une priorité, y compris dans le contexte de la réponse à la COVID-19.

La mise en oeuvre de la Stratégie appuiera d'autres priorités institutionnelles immédiates, telles que la participation de l'OIM au groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes, en lui permettant de tirer parti de ses capacités pour améliorer les données et les éléments factuels sur les déplacements internes aux fins de politiques et d'interventions plus efficaces et mieux éclairées.

Des initiatives ciblées peuvent servir de fer de lance à la mise en oeuvre de la Stratégie dans ces domaines et dans d'autres domaines prioritaires, par exemple pour améliorer la collecte de données sur les flux migratoires ou mettre en place un programme complet de développement des capacités en matière de données sur la migration. L'OIM doit être renforcée davantage pour qu'elle puisse mettre en oeuvre ces mesures et réaliser les objectifs de la Stratégie. Une attention particulière doit être portée à la gouvernance interne, aux capacités institutionnelles et du personnel, à l'infrastructure technique et à une dotation en ressources durable. La Stratégie en matière de données sur la migration propose plusieurs mesures précises pour parvenir à des améliorations dans chacun des domaines. Ces domaines prioritaires correspondent aux besoins organisationnels plus vastes et reprennent de nombreux secteurs clés qui, dans la Vision stratégique de l'OIM, sont considérés comme appelant des investissements institutionnels. Les efforts requis à cet égard devront s'inscrire dans le cadre d'un renforcement institutionnel général et accompagner ce dernier de façon à s'inscrire dans le prolongement d'initiatives clés à l'échelle de l'Organisation, telles que le Cadre de gouvernance interne et la réforme budgétaire de l'OIM, et à y contribuer.

PRINCIPES DE L'OIM (CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNÉES ET LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE, LA SÉCURITÉ DES DONNÉES ET LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE DONNÉES)								
 <p>Améliorer la disponibilité des données et promouvoir leur utilisation pour obtenir de meilleurs résultats en matière de gouvernance et des effets positifs pour les migrants et les sociétés</p>	<p>OBJECTIF 1 Renforcer la base mondiale d'éléments factuels sur la migration</p> <p>1</p>	<p>PRESTATIONS</p>	<p>La disponibilité, l'accès, l'analyse et l'utilisation responsable des données sur la migration sont améliorés à l'échelle mondiale</p> <p>D.1.1</p>	<p>↑</p>  <p>Prestation transversale A : Respect et promotion d'une solide protection des données et de la vie privée, ainsi que d'approches éthiques et responsables en matière de données</p> <p>↓</p>	<p>↑</p>  <p>Prestation transversale B : Renforcement de la coopération et du dialogue en matière de données sur la migration</p> <p>↓</p>	<p>↑</p>  <p>Prestation transversale C : Promotion et facilitation de l'innovation en matière de données</p> <p>↓</p>		
	<p>OBJECTIF 2 Développer les capacités des États et des autres partenaires pertinents</p> <p>2</p>		<p>Les principales lacunes en matière de données sur la migration sont comblées</p> <p>D.1.2</p>				<p>Les données nécessaires au suivi et à l'examen des cadres internationaux pertinents sont mises à disposition</p> <p>D.1.3</p>	
	<p>OBJECTIF 3 Veiller à ce que l'action de l'OIM et du système des Nations Unies soit davantage fondée sur des éléments factuels</p> <p>3</p>		<p>Les principaux besoins des États en matière de données sur la migration sont identifiés</p> <p>D.2.1</p>				<p>Un programme complet de développement des capacités en matière de données est élaboré</p> <p>D.2.2</p>	<p>Un appui complet et adapté au développement des capacités est fourni</p> <p>D.2.3</p>
			<p>Les systèmes de l'OIM en matière de données sur la migration sont renforcés et consolidés</p> <p>D.3.1</p>				<p>Les données et l'action de l'OIM sont parfaitement corrélées</p> <p>D.3.2</p>	<p>La base d'éléments factuels sur la migration est renforcée et systématiquement appliquée à l'intérieur de l'OIM et dans le système des Nations Unies</p> <p>D.3.3</p>
			<p>Éléments fondamentaux : gouvernance des données, capacités institutionnelles (personnel et technologie) et dotation en ressources durable</p>					